
CONSEIL D'UFR PROCES-VERBAL N°8

8 avril 2021

Visioconférence

Membres élu.e.s présent.e.s : Léontine ABBA, Alexis AVDEEFF, David BODET, David CLARYS, Yannis DELMAS, Nadine DIEUDONNE-GLAD, Alain DUCOUSSO-LACAZE, Florian DUPERRE, Anthony GAGNAIRE-CIROT, Alice GRELIER, Aymeric HENAULT, Anne JOLLET, Emilie KURDZIEL, Benoît LEROUX, François LUMINEAU, Gilles MALANDAIN, Gilles MARMASSE, Jean PYLOUSTER, Fanette QUADRIO, Erwan STORDAIR, Cécile VOYER

Membres élu.e.s excusé.e.s : Marlène BELLY, Cédric BOUQUET, Teddy BRUNET, Jean-Marie LECOINTRE, Véronique MEYER

Absent.e.s ayant donné procuration : Marlène BELLY donne procuration à David CLARYS, Cédric BOUQUET donne procuration à Cécile VOYER, Teddy BRUNET donne procuration à Anthony GAGNAIRE-CIROT ou à défaut à Florian DUPERRE, Jean-Marie LECOINTRE donne procuration à David CLARYS, Benoît LEROUX donne procuration à Anne JOLLET ou à défaut à Gilles MALANDAIN pour les votes de début de séance, Véronique MEYER donne procuration à Nadine DIEUDONNE-GLAD

Membres invité.e.s présent.e.s : Benoît AUBIGNY, Emmanuel BABBI, Claire BEAUSSE, Pascal BOUCHERY, Olivier CLOCHARD, Emmanuelle VAREILLE, Jean-Pierre ESCRIVA, Catherine ESNARD, Patricia ETIEN, Arnaud FRANCOIS, Marie-José GRIHOM, Marion HAZA, Serge HELIAS, Pierre KAMDEM, Philippe MAINTEROT, Eric MARCEAU, Vincent MICHEL, Christian PAPINOT, Nicolas TRAN, Graeme WATSON, Jean-Louis YENGUE

Membres invité.e.s excusé.e.s : Isabelle AABKARI, Alzira FONTAINE, Yvan HOCHET, Catherine TREHONDAT, Nicolas VIBERT

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 4 mars

Le PV du Conseil du 4 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Informations sur la situation sanitaire

A. Décalage du couvre-feu

Depuis le samedi 20 mars, le couvre-feu a été décalé de 18h à 19h.
Il est donc possible de commencer un cours dans les locaux de l'UFR jusqu'à 18h55.
L'accès aux bâtiments de l'UFR est impossible depuis l'extérieur à partir de 19h.

B. Confinement

Un confinement est mis en place depuis le samedi 3 avril 19h jusqu'au dimanche 2 mai.
Il n'y a pas de changement pour le fonctionnement des universités. Les cours déjà autorisés à se tenir en présentiel le restent.
Une nouvelle circulaire ministérielle en date du 3 avril stipule que les examens terminaux ne peuvent pas se tenir en présentiel pendant la période de confinement. Par contre les épreuves de contrôle continu peuvent avoir lieu en présentiel.
Les principes généraux des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences validés par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 25 mars ont été communiqués aux étudiant.e.s. Les MCCC ne peuvent donc plus être modifiés (sous réserve de la publication d'une nouvelle circulaire ministérielle qui concernerait les examens se tenant après le 2 mai), sous peine de recours des étudiant.e.s.

Pour le personnel BIATSS, le télétravail reste de rigueur, les réunions doivent se tenir en visioconférence et si elles sont organisées en présentiel c'est avec un maximum de 6 personnes, et les moments de convivialité sont interdits (courriel de la Direction Générale des Services en date du 2 avril).

3. Actualités de l'UFR

A. Personnel BIATSS

Le service InseRCom est à nouveau au complet.
Aurélie Nouailhas a été recrutée en tant que responsable du service le 15 mars.
Christelle Bouchot (graphiste) qui était en Congé Longue Durée est de retour depuis le 26 mars.
Sébastien Aubineau (insertion-stages) est à nouveau à temps complet.

B. Plan d'Aide à l'Investissement

Le dossier soumis par l'UFR a été accepté. 18 000€ ont été obtenus pour le financement du mobilier de la salle informatique 5.

C. Renouvellement du Conseil d'UFR

Par décret ministériel les mandats des élu.e.s ont été prolongés jusqu'au 30 avril. Les élections devaient se tenir le mardi 27 avril. Cependant étant donné la situation sanitaire actuelle, la présidence de l'université a conclu que la sécurité sanitaire ne pouvait être assurée lors d'élections en présentiel et a donc décidé le report des élections, faute d'avoir anticipé un dispositif de vote électronique.

Les élections se tiendront donc en juin ou à l'automne.

Dans le cas où les mandats des élu.e.s ne seraient pas à nouveau prolongés, la Direction des Affaires Juridiques doit préciser quels sont les pouvoirs des Conseils. L'information transmise à ce jour est que les Conseils ne peuvent se réunir que pour traiter des affaires courantes ou urgentes. Ce Conseil pourrait donc être le dernier pour prendre des décisions avant l'automne.

D. Recherche

Lors de la dernière Commission Recherche le 25 mars, trois demandes d'Aide A la Publication ont été examinées :

Cécile Voyer (CESCM) pour un montant de 2 500€ correspondant à 28% du coût total du projet

Fanny Renard (GRESO) pour un montant de 1 000€ correspondant à 25% du coût total du projet

Lucie Malbos (CESCM) pour un montant de 1 500€ correspondant à moins de 21% du coût total du projet

Les 3 demandes ont reçu des avis positifs des rapporteur.s.e.s et ont donc été acceptées par la Commission.

Le montant total de ces aides s'élevant à 5 000€, l'Enveloppe Recherche Mutualisée est entièrement dépensée et il n'y aura donc pas de 2nd appel pour l'aide à la publication.

Les prochaines Commissions Recherche (dates ajoutées au calendrier initial) se tiendront le jeudi 29 avril à 14h (Ordre Du Jour : congés jeunes MCF) et le mercredi 12 mai à 14h (ODJ : dossiers CRCT).

E. Point budgétaire

Budget fonctionnement :

Les données ci-dessous sont une extraction SIFAC du 26/03/2021 du budget d'engagement hors conventions de recherche.

Enveloppe disponible BP + BR + Virements internes UP (en + et en -)	Dépenses engagées	Disponible	Taux d'exécution budgétaire
--	-------------------	------------	-----------------------------

LABORATOIRES	189 729,11 €	46 155,46 €	143 573,65 €	24,33%
--------------	--------------	-------------	--------------	--------

80% des crédits sont attribués. 20% seront versés fin juin-début juillet.

Les prélèvements annuels pour la reprographie, l'affranchissement et la téléphonie ont été réalisés dès le début d'exercice (déduits de l'enveloppe disponible).

Les 5 000€ d'Enveloppe Recherche Mutualisée (soutien aux publications) ne sont pas comptabilisés.

DEPARTEMENTS	161 501,94 €	21 302,16 €	140 199,78€	13,19%
--------------	--------------	-------------	-------------	--------

100% des crédits sont attribués.

Les 50% de Formation continue (38 841€) ont été versés en totalité dès le début de l'exercice.

Les prélèvements annuels pour la reprographie, l'affranchissement et la téléphonie ont été réalisés dès le début d'exercice (déduits de l'enveloppe disponible).

TRANSVERSAL	138 065,05 €	104 718,12 €	33 346,93 €	75,85%
-------------	--------------	--------------	-------------	--------

Formation Continue : un versement de 38 841€ est attendu. Un 1^{er} complément UP&PRO de 14 910€ est en cours. Un 2^e complément est attendu fin octobre qui suite à une diminution des recettes estimée à 11 523€, ne serait que de 12 408€, mais qui sera ajusté en fonction des heures réellement payées.

Diminution des recettes des distributeurs Merling, de la reprographie et de la vente des goodies estimée à ce jour à plus de 5 000€.

La régularisation budgétaire sera réalisée au Budget Rectificatif technique de réduction, après mutualisation des crédits.

Les dépenses complémentaires liées aux prestations de fermeture des bâtiments sont plus élevées cette année, 10 080€ à ce jour, suite à des indisponibilités des concierges du centre-ville et du campus. La société externe à laquelle il est fait appel va cesser son activité fin juin. Les autres sociétés sur le marché proposant des tarifs plus élevés, les frais de ces prestations seront amenés à augmenter.

Pour rappel, une mutualisation des crédits de fonctionnement est effectuée mi-octobre pour les départements et les laboratoires qui n'ont pas atteint un taux d'exécution de 85%.

Compte tenu des dépenses déjà engagées de l'UFR (taux d'exécution budgétaire de 75,85%) et de la diminution des recettes, et du fait que les départements n'ont engagé quasi aucune dépense, la **Commission des finances (séance du 1^{er} avril) propose d'intégrer une 1^{ère} étape de mutualisation des crédits de fonctionnement pour les départements qui n'auront pas atteint un taux d'exécution de 50% le 30 juin de cette année** (ex. un département qui a dépensé 20% de son budget sera prélevé de 30% de son budget pour amener son taux d'exécution à 50%).

La proposition est soumise au vote. Elle est adoptée avec 21 voix pour et 3 votes blancs.



4. Voyages pédagogiques 1^{er} semestre 2021

Il y a 2 appels par année budgétaire : un 1^{er} appel pour les voyages du 2nd semestre de l'année universitaire en cours (2020-2021) et un 2^{ème} appel pour les voyages du 1^{er} semestre de l'année universitaire suivante (2021-2022).

L'enveloppe 2021 est d'un montant de 8 000€.

Les règles d'attribution sont les suivantes :

Priorité donnée aux voyages pédagogiques inscrits dans les maquettes

Taux de participation du département minimum de 50% du coût total du voyage
(Précision : un cofinancement du laboratoire est possible pour les voyages des Masters)

Taux de participation des étudiant.e.s maximum de 25% du coût total du voyage

Taux de participation maximum de l'UFR de 50% du coût total du voyage

Quatre dossiers ont été déposés et examinés par la Commission des Finances le 1^{er} avril dernier. Les demandes sont synthétisées dans le tableau joint en annexe 1.

Toutes les demandes de financement ont été approuvées par la Commission des finances pour un montant total de 1 534.30€. L'enveloppe 2021 étant de 8 000€, le montant restant pour le 2nd appel est de 6 465.70€.

Compte tenu du contexte sanitaire, les aides de l'UFR seront versées sur le compte financier du département après réalisation du voyage.

Si des voyages sont annulés et reportés sur le 1^{er} semestre 2021-2022, un nouveau dossier devra être déposé dans le cadre du 2nd appel.

Le 2nd appel pour les voyages du 1^{er} semestre 2021-2022 sera lancé à la rentrée universitaire.

5. Point étudiant.e.s

Les élu.e.s étudiant.e.s sont satisfait.e.s du rôle qu'ils.elles ont pu tenir au sein du Conseil. Ils.elles tiennent à remercier les membres du Conseil pour leur écoute et la confiance qui s'est progressivement manifestée à leur égard.

Ils.elles sont fier.e.s d'avoir pu œuvrer à maintenir le lien entre les étudiant.e.s, les enseignant.e.s et les délégué.e.s de promotion pendant le confinement, ainsi que de l'aboutissement de projets tels que le mur d'expression artistique.

6. Point BIATSS

Le directeur remercie les élus BIATSS pour leur mandature. Ils ont su faire remonter aux membres du Conseil les difficultés de leurs collègues et particulièrement les tensions inter catégorielles qui ont pu se manifester pendant la crise sanitaire. Cette communication a permis de maintenir la cohésion au sein des équipes.

7. Echanges avec la Présidence et perspectives sur la Nouvelle Offre de Formation

□ Echanges avec la Présidence

Plusieurs réunions d'assesseur.e.s ont eu lieu, mais se sont révélées peu informatives sur la NOF.

Le 2 avril s'est tenue une conférence des directions de composantes.

Le 6 avril la Direction de l'UFR a rencontré la vice-présidente à la formation, la vice-présidente aux finances et le directeur des services centraux.

Les principales lignes politiques qui se dégagent pour cette nouvelle Offre de Formation sont une université de plein exercice avec un lien formation-recherche plus équilibré et le principe de responsabilité des composantes, i.e., chaque composante peut décider de son offre de formation dans la limite des cadrages et de l'enveloppe cible.

□ Perspectives pour la prochaine Offre de Formation

- Licences :

Les retours de la présidence de l'Université de Poitiers

- Retour HCERES à l'échelle de l'établissement et non à l'échelle des composantes
- Favoriser l'approche par compétences
- Développer le dispositif « Oui si » qui n'a pas encore été mis en place au sein de

l'UFR

- Réflexion sur les portails, en lien avec une réflexion sur les parcours (les portails tels qu'ils existent peuvent être supprimés et réinventés ou non; il n'y a pas de surcoût possible)

- Développer le dispositif enseignant.e-référent.e dans toutes les licences

Les pistes de réflexion apportées par la Direction

- Possibilité d'intégrer le parcours Licence Accès Santé
- Etudier le devenir des Licences Professionnelles (plus grande intégration dans le parcours général pour un recrutement au niveau L2)

Les fiches de présentation des formations pour le dossier d'accréditation qui sont à rendre pour la mi-mai peuvent contenir des déclarations d'intention pour laisser plus de temps à la réflexion. La finalisation doit être faite pour les maquettes en octobre.

- Masters : 10 mentions, 23 parcours

Les retours de la présidence de l'UP

- Questionnement sur les effectifs du parcours « Expertise » (réponse apportée : le nombre d'étudiant.e.s est faible mais en augmentation constante)
- Questionnement sur les effectifs élevés en 2^e année de Master Philosophie (réponse apportée : il y a effectivement des étudiant.e.s entrant.e.s directement en 2^e année)

- Questionnement sur le nombre de parcours en Psychologie et leur lisibilité/différenciation. Le coût est trop élevé. Une réduction du nombre de parcours devrait être envisagée.

La Direction a communiqué les projets en cours :

- Création d'un Master Anthropologie
- Réflexion engagée sur le parcours Web Edito (contenu, adossement recherche...)
- Ouverture en Formation à Distance du M2 Philosophie

☐ Cadrage financier

- L'enveloppe cible est la même qu'en 2017 : 43 135 HETD

Le but pour chaque composante est d'atteindre la cible. Si elle est atteinte et qu'une réduction de 3% est en plus effectuée alors 70% de la somme économisée est reversée à la composante pour ses laboratoires, si une réduction de 6% est atteinte alors à nouveau 70% de la somme économisée est reversée à la composante pour ses activités de recherche et peut permettre d'embaucher des contractuels.

- Consommation d'heures pour 2018-2019 : 48 870 HETD

→ **La présidence demande de faire un travail de réduction du coût de l'OF pour atteindre la cible, soit près de 6 000 HETD (-12%).**

La démarche probablement attendue par l'UP est la réduction du nombre de parcours de Master, la réduction des heures par parcours, etc. (A titre de référence : Licence Philosophie : 1 666 HETD, Licence Histoire de l'Art et Archéologie : 3 659 HETD, Master Mondes médiévaux : 997 HETD).

☐ Première possibilité : Accepter et réduire l'OF

Il est possible de « nettoyer » l'OF actuelle dans un objectif pédagogique, ce qui permettrait de gagner quelques centaines d'heures mais pas les 6 000 HETD attendues. Cela impliquerait probablement de fermer des parcours de Master (Psychologie, Histoire, ...), réduire la part des Cours Magistraux en Licence et Master (augmentation des services), réduire le référentiel, etc.

☐ Deuxième possibilité : Refuser

La raison du refus serait la méthode de calcul de l'enveloppe cible choisie et le manque de transparence sur cette méthode.

Malgré de nombreuses demandes à la précédente présidence l'algorithme n'a jamais été fourni.

Voici la méthode de calcul choisie par l'UP selon les quelques informations connues :

Calcul du meilleur potentiel brut entre 2014 et 2016 : 32 368 HETD = nombre d'enseignant.e.s multiplié par le nombre d'heures statutaires

Ajout de 5% = 33 986 HETD

« D'autres ajustements ont ensuite été réalisés principalement en fonction du taux d'encadrement, de la présence ou non d'un Programme Pédagogique National et du taux de pression. » d'où un ajout de 25% ⇒ 42 482

Arrondissement au millier supérieur : cible de 43 000 HETD

« plus l'encadrement des apprentis ou des alternants » 135H) = **43 135 HETD**

Avec cette méthode de calcul, le nombre d'étudiant.e.s n'est pas pris en compte, et plus une composante est mal encadrée, plus elle est pénalisée. Elle traduit un choix politique de ne pas adapter les moyens humains aux missions, mais d'adapter les missions aux moyens (il n'y a pas ou peu de redéploiements de postes). On ne sait pas comment sont calculés les

taux d'encadrement et de pression, ni quel algorithme conduit au taux de 25% (variable selon les composantes).

Document d'orientation budgétaire, 6 juillet 2018

Tableau 6 : récapitulatif NOF au 22/06/2018

	Potentiel en HETD	% ajout	Taux de pression	Potentiel + ajout en HETD	Prév ALT	Formation à distance	Cible NOF	Cible NOF + ALT	Consommation 2012/2013	Consommation 2015/2016	NOF	NOF+ALT	Surcoût NOF vs 2015/2016	Surcoût cible
UFR DSS	24 875	25%	1.54	31 093	300		31 500	31 800	39 106	37 719	35 776	36 141	- 1 578	4 276
UFR sc ECO	5 365	5%	1.05	5 634	40		5 300	5 340	5 894	5 705	5 434	5 434	- 271	134
IPAG	1 536	25%	1.89	1 920	400	700	2 500	2 900	2 584	2 735	2 720	2 870	135	220
UFR SFA	56 853	0%	1.09	56 853	610		57 000	57 610	63 342	63 175	58 703	58 718	- 4 457	1 703
UFR L&L	40 923	5%	1.10	42 969	155		43 000	43 155	47 542	44 830	44 011	44 096	- 734	1 011
UFR SHA	32 368	30%	1.49	42 078	135		43 000	43 135	49 925	47 241	54 091	54 416	7 176	11 091
IAE	15 620	25%	1.85	19 525	1 500	4 500	23 800	25 300	26 880	27 426	20 429	22 429	- 4 997	- 3 371
FSS	16 459	30%	1.75	21 396	10		21 500	21 510	24 948	24 300	21 650	21 685	- 2 615	150
ENSIP	10 731	25%	1.51	13 413	-		15 000	15 000	15 384	15 626	14 205	14 250	- 1 376	- 795
IRIAF	1 824	35%	3.13	2 462	550		3 000	3 550	5 841	5 241	4 708	5 253	12	1 708
ESPE	22 080	0%	1.10	22 080	-		22 000	22 000	15 407	23 863	21 220	21 235	- 2 628	- 780
IUT de Poitiers	53 376	25%	1.53	66 720	2 400		67 500	69 900	77 230	79 490	78 363	80 963	1 473	10 863
IUT d'Angoulême	16 512	25%	1.77	20 640	500		21 000	21 500	26 263	27 047	29 991	30 346	3 299	8 991
					SUAPS		7 350	7 350	7 350	7 350		7 350		
					APP		6 600				6 535			
					PHARM		11 000	11 000	13 100	11 000	11 000	11 000		
					Autres		13 600	13 600	800	3 500	13 600	13 600		
							394 650	394 650	421 596	426 247	429 786	429 786	3 539	35 136

Note : les chiffres concernant SFA sont déclaratifs.

On remarque que les UFR Lettres & Langues avec un potentiel en HETD de presque 41 000 et SHA d'un peu plus de 32 000 ont la même cible de 43 000.

Le taux d'encadrement/de pression est calculé à partir des besoins théoriques.

Les besoins théoriques : des études nationales ont permis de calculer la consommation normale attendue par étudiant.e par secteur.

Coefficients Heures/Étudiant.e nationaux par secteurs SHS : 11,9 en Licence, 23 en Licence pro., 14,9 en Master.

Si on utilise ces coefficients nationaux pour calculer le potentiel, alors :

Selon les données 2017: $3268 \times 11,9 + 56 \times 23 + 976 \times 14,9 = 54\,720$ HETD

Selon les données actuelles 2018-2019 : $3140 \times 11,9 + 47 \times 23 + 849 \times 14,9 = 51\,097$ HETD et la consommation de 48 870 est d'environ 4.5% en-dessous.

Cependant l'UP applique un coefficient H/E local en Psychologie. Ce coefficient local est calculé en divisant le coût de l'OF en Psychologie par le nombre d'étudiant.e.s = 5,87.

En calculant le potentiel avec ce coefficient local appliqué aux étudiant.e.s de Psychologie de Licence, le résultat est 43 563 HETD. A noter que le coefficient national de 11.9 appliqué au reste des étudiant.e.s est alors erroné puisqu'il est calculé en prenant en compte les étudiant.e.s de Psychologie et leur effet de masse.

Ce résultat de 43 563 étant très proche de l'enveloppe cible, 43 135, retenue par l'UP, on peut se demander si le but de l'UP n'est pas d'arriver à ce résultat. D'où des ajustements et l'application de taux variables d'une composante à l'autre sur le potentiel brut.

L'UFR pourrait donc choisir de refuser de reconnaître l'enveloppe cible décidée par l'UP parce que les méthodes de calcul utilisées ne sont pas communiquées et apparaissent biaisées et inéquitables. Si l'UP, en grande difficulté financière, souhaite adapter les missions aux moyens alors cela doit être fait avec transparence et de façon équitable entre les composantes.

La Direction propose deux attitudes possibles et non exhaustives **si l'UFR décide de refuser l'enveloppe cible de 43 135 HETD.**

Proposition 1 : adopter une posture radicale pour amener l'UP à se positionner

Baisse de la capacité d'accueil de la Licence 1 de Psychologie à 200 étudiant.e.s (580 actuellement)

Coût actuel de la Licence de Psychologie : 11 066 HETD

Estimation avec une capacité à 200 : 4 700 HETD

Risque: blocage par la Présidence via la CFVU, ainsi que par le Rectorat car c'est toujours la politique affichée de vouloir accueillir toutes les demandes pour les académies de Poitiers et Limoges.

Proposition 2 : ne rien changer à l'OF, sauf des ajustements jugés utiles qui ne permettront pas d'atteindre les 6 000 HETD demandées

Risque : depuis le début de l'OF en cours en 2018-2019, il y a un dépassement de 6 000 HETD qui est facturé pour un montant de 300 000€ prélevé sur le budget de fonctionnement de l'UFR, mais annulé par une compensation exceptionnelle NOF qui était de 300 000€ la 1^{ère} année, mais en baisse chaque année. Cette compensation exceptionnelle pourrait être supprimée, alors l'UFR ne pourrait plus fonctionner en 2023.

Après de longs échanges, **en conclusion :**

Les membres du Conseil décident de l'envoi d'une lettre ouverte aux membres du Conseil d'Administration et à la Présidence de l'université pour signifier la contestation de la méthode de calcul de l'enveloppe cible et l'impossibilité de réduire de 6 000 HETD la prochaine offre de formation.

Le Conseil décide de laisser à tous et toutes un temps de réflexion et de concertation, et de réunir un Conseil exceptionnel le 29 ou 30 avril (avant la fin de la mandature actuelle) pour arrêter une décision.

8. Affectation des postes d'ATER

Il a été demandé aux départements de communiquer leurs besoins en postes d'Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche. Ces demandes sont synthétisées dans le tableau joint en annexe 2.

Pour l'UP seuls les supports disponibles donnent droit à des postes d'ATER. A l'échelle de l'UFR les décharges sont également prises en compte.

Treize postes ont été demandés à l'UP : les 3 postes récurrents (1 pour le département de Sociologie et 2 pour le département de Psychologie) et 10 postes pour les supports disponibles.

Dix postes ont été accordés lors de la 1^{ère} vague.

Au vu des chiffres, le 12^e poste devrait revenir au département de Psychologie et le 13^e poste au département de Sociologie.

La Direction propose d'inverser cet ordre. Le département de Sociologie a un support récurrent et un support vacant donc est en droit d'obtenir 2 postes. De plus, le 13^e poste accordé sera un support de Psychologie suite au départ de l'Université de Marion Haza (MCF) courant septembre.

La répartition des 13 postes d'ATER telle qu'elle est proposée dans le tableau est soumise au vote et adoptée avec 1 voix contre et 2 abstentions.

Les sections sont dès à présent invitées à débiter le classement pour pourvoir les 13 postes.

Le directeur remercie chacun.e pour les échanges riches sur les sujets importants pour l'avenir de l'UFR abordés pendant cette séance. De façon plus générale, c'est avec plaisir qu'il a animé ce Conseil ces trois dernières années. Les débats pendant les séances ont toujours été de qualité, constructifs et respectueux des propos des autres et des différences d'opinion, et le directeur en remercie les membres du Conseil.

Prochains rendez-vous :

Commission Recherche : jeudi 29 avril, 14h (Décharges MCU)

Conseil d'UFR exceptionnel : date et heure à définir

Commission Formation : jeudi 6 mai, 14h

Commission Recherche : mercredi 12 mai, 14h (CRCT)

Conseil d'UFR : jeudi 20 mai, 14h (sous réserve)

Le responsable des services



Eric MARCEAU

Le Directeur



David CLARYS

La secrétaire de séance



Nadia SGOIFO

ANNEXE 1 Voyages pédagogiques 1^{er} semestre 2021

	Géographie	Géographie	Géographie	Sociologie	TOTAL
Formation	M1 GAED - parcours GESTT	L3	L2	M2 Sociologie Méthodes d'analyse du social	
UE	UE 4	UE 3	UE3 - H2GA403U	H5SO402U	
Lieu	Genouillé (86)	Coutières (79)	Châtellerault (86)	Tours (37)	
Objectifs pédagogiques	Atelier de terrain / projet : Revitalisation du centre-bourg de Genouillé	Atelier de terrain : Politiques publiques en milieu rural	Atelier de terrain : Analyse d'un territoire	Production scientifique : Socialisation professionnelle	
Date	19/03/2021	30/04/2021 Date à reporter	29-30/04/21 Date à reporter	2-3/06/2021	
Durée (jours)	1	1	2	2	
Nombre d'étudiant.e.s	12	52	57	14	
Nombre d'accompagnat.eur.rice.s enseignant.e.s-chercheur.r.se.s	2	2	2	2	
Coût total du voyage	156,60 €	500,00 €	824,00 €	1 588,83 €	3 069,43 €
REPARTITION DES FINANCEMENTS					
Participation du département	78,30 €	250,00 €	412,00 €	514,83 €	1 255,13 €
	50,00%	50,00%	50,00%	32,40%	
Cofinancements				280,00 €	280,00 €
				17,62%	
Participation des étudiant.e.s					
Participation demandée à l'UFR	78,30 €	250,00 €	412,00 €	794,00 €	1 534,30 €
	50,00%	50,00%	50,00%	49,97%	

ANNEXE 2 Affectation des postes d'ATER

	Demande du département	Taux d'encadrement*	Supports disponibles et décharges	Nombre d'heures vacantes	Supports demandés UP	Supports obtenus 1ère vague
Anthropologie	1/2 (demi-service de vacations en licence de sociologie)					
Géographie	2 postes (support Marie Groult, taux d'encadrement, nombre d'heures de vacations, recherche)	17	Support PRCE retraite Marie Groult au 31/08/2021. Demande transformation MCU	192	1	1
Histoire	1 (détachement Isabelle Marchesin) + 1 support INSPE (MEF + MEEF)	19	Détachement Isabelle Marchesin, détachement Sandrine Kot et décharge direction MSHS (48h)	432	2	2
Histoire de l'art et archéologie	2 (1 en art moderne, détachement Diane Bodart et 1 en art contemporain, détachement Claire Barbillon)	19	Détachement Diane Bodart et Claire Barbillon, décharge assesseur recherche UFR (64h)	448	2	1
Muséologie	2 (Musiques anciennes, détachement Christelle Cazaux-Kowalsky et possible reconduction délégation CNRS Isabelle His ; Musiques actuelles et amplifiées)	14	Détachement Christelle Cazaux-Kowalsky	192	1	1
Philosophie	2 (détachement Solange Chavel, CRCT ONU Gilles Marmasse)	20	Détachement Solange Chavel et CRCT 50% Gilles Marmasse	288	1	0
Psychologie	5 (2 postes recrutés + 1 pour taux d'encadrement + 1 support vacant retraite François Guernin + 1 support vacant/détachement Marion Haza)	54	2 supports d'ATER, support MCU retraite François Guernin, support MCU départ/détachement Marion Haza, décharge présidence (192h), décharge VP pilotage (128h), décharge directeur UFR (128h), décharge assesseur formation UFR (64h)	1280	4	3
SHC		11				
Sociologie	3 (1 poste recruté + 1 support vacant Stéphane Beaud + 1 pour taux encadrement)	38	1 support d'ATER, support P3 Stéphane Beaud	384	2	2
*nombre d'étudiant.e.s/ support 192h. Données non actualisées						
				3216	13	10

% heures vacantes	Taux 1ère vague	Attribution 1ère vague	Taux 11e poste	Attribution 11e poste	Taux 12e poste	Attribution 12e poste	Taux 13e poste	Attribution 13e poste	Total	Différence / demandes
										-0,5
6%	0,60	1	-0,34		-0,28		-0,22		1	-1
13%	1,34	1	0,48		0,61		0,75	0	1	0
14%	1,39	1	0,53	1	-0,33		-0,19		2	0
6%	0,60	1	-0,34		-0,28		-0,22		1	-1
9%	0,90	1	-0,01		0,07		0,16		1	-1
40%	3,98	4	0,38		0,78		1,17	1	5	0
12%	1,19	1	0,31		0,43	1	-0,45		2	-1
100%									13	